



VILLE DE  
**VIARMES**

# les **Hivernales**

21, 22, 23 février 2025

## RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA

**Article 1 - Organisation** : la tombola des Hivernales est organisée par la ville de Viarmes dans le cadre de l'événement "Les Hivernales", édition 2025.

**Article 2 - Participation** : la participation à la tombola est conditionnée par un achat effectué auprès des exposants du village de commerçants du 21/02/2025, 12h, au 22/02/2025, 18h30. Un ticket de tombola est offert par les commerçants pour chaque achat effectué durant cette période.

**Article 3 - Tirage au Sort** : le tirage au sort des numéros gagnants est programmé le samedi 22 février 2025 à 18h30. Les gagnants doivent être présents lors du tirage au sort, munis de leur bulletin de participation gagnant pour récupérer leur lot. Les lots non réclamés sur place sont immédiatement remis en jeu pour un nouveau tirage au sort.

**Article 5 - Lots** : les lots sont des paniers garnis offerts par la ville de Viarmes et les exposants des Hivernales. La nature des lots, décidée durant l'événement, n'est pas annoncée à l'avance. Les gagnants ne peuvent pas contester la valeur de leurs lots.

**Article 6 - Responsabilité et acceptation du règlement** : la ville de Viarmes décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou destruction des tickets de tombola. Les participants sont responsables de la conservation de leur ticket jusqu'au tirage au sort. La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation.